



FICHE EMPLOI OPTICIEN-LUNETIER



Présentation de l'emploi

L'opticien-lunetier est un professionnel de santé dont la mission consiste à améliorer, maintenir, restaurer, et protéger la vision de tous, notamment à travers la fourniture d'un équipement d'optique.

A ce titre il a pour missions principales la réalisation, le conseil, la délivrance, le suivi et le renouvellement (avec ou sans adaptation) des dispositifs d'aides et de corrections visuelles.

Le cadre d'exercice du métier est régi par les dispositions du code de la santé publique.

CPNE-FP



Optique
Lunetterie
de Détail



ACTIVITÉS & COMPÉTENCES

ACTIVITÉS

Gérer la relation avec le patient-client dans le cadre d'une prise en charge de prescription médicale optique

COMPÉTENCES

- **Prendre en charge** le patient-client afin de découvrir et d'identifier ses besoins visuels
- **Réaliser la mise en situation d'usage** de la prescription médicale en testant la correction sur des lunettes d'essai
- **Conseiller le patient-client** sur le choix des équipements visuels (montures, verres, lentilles de contact, solaires...) en tenant compte de ses besoins visuels, des critères de visagisme, de colorimétrie, des tendances...
- **Etablir un ou les devis** selon les choix effectués par le patient-client conformément à la réglementation en vigueur
- **Expliquer au patient-client** les différentes modalités de prise en charge et/ou de financement possibles
- **Conclure la vente** en valorisant la solution visuelle, technique et financière retenue
- **Réaliser les prises de mesures** physiologiques nécessaires à la commande de l'équipement choisi
- **Effectuer éventuellement les démarches** de prise en charge conformément à la réglementation
- **Commander les produits** aux fournisseurs conformément au devis validé
- **Réaliser la délivrance** de l'équipement visuel, son ajustage et s'assurer du confort visuel du patient-client
- **Conseiller le patient-client** sur l'usage, l'entretien et les garanties de l'équipement visuel délivré
- **Etablir une facture** conformément à la réglementation en vigueur et procéder éventuellement à l'encaissement
- **Assurer le suivi** de l'équipement visuel et, le cas échéant, gérer une réclamation client en cas d'insatisfaction ou d'inconfort.

ACTIVITÉS

Réaliser les contrôles et les examens (paramédicaux) relatifs à la délivrance des équipements correcteurs au regard de la prescription médicale

COMPÉTENCES

- **Analyser la prescription médicale**, identifier les plaintes visuelles du patient-client et ses éventuels antécédents médicaux (anamnèse) et référer le cas échéant à un médecin si d'éventuels symptômes peuvent être associés à une ou des pathologies oculaires ou générales
- **Réaliser un examen de vue** afin de déterminer la ou les correction(s) visuelle(s) la ou les plus adaptée(s) (lunettes et/ou lentilles de contact)
- **Adapter le cas échéant** la prescription de correction visuelle dans le respect de la réglementation et des recommandations en vigueur
- **Réaliser des conseils** de prévention auprès du patient-client sur les postures et les comportements à privilégier et/ou à éviter
- **Accompagner le patient-client** dans la manipulation et l'entretien des lentilles de contact.



ACTIVITÉS

Réaliser
le montage
d'un équipement
visuel

COMPÉTENCES

- Réceptionner et vérifier la conformité des produits commandés
- Centrer et axer les verres selon les données issues des données physiologiques (la prise de mesures) de correction et d'usage de l'équipement visuel
- Procéder au taillage des verres conformément à la forme de la monture
- Assembler l'équipement visuel (verres et monture)
- Contrôler la conformité de l'équipement final (centrage, axage, rhabillage...)
- Assurer le suivi de l'équipement visuel en effectuant les éventuelles opérations d'entretien et de réparation le cas échéant.

Selon l'organisation de la structure, de l'expérience et/ou de la (des) formation(s) complémentaire(s) suivie(s) par le salarié, éventail non exhaustif des compétences qui pourront être mises en œuvre par l'opticien-lunetier.

ACTIVITÉS

Gérer
le point de vente

COMPÉTENCES

- Réaliser la gestion administrative du magasin en traitant les appels, les mails, les courriers, les rendez-vous...
- Gérer le tiers payant en relation avec l'Assurance maladie et les organismes complémentaires d'assurance maladie : télétransmission, suivi des remboursements, relances...
- Assurer la gestion comptable et financière du magasin en lien avec le service comptable interne ou externe (facturation, pointage des règlements, rapprochements bancaires, lettres de relance, conception et suivi des tableaux de bord de performance...)
- Gérer la relation avec les fournisseurs (sourcing, négociation...)
- Gérer les approvisionnements et les stocks des produits optiques (montures, lentilles de contact, produits...) et des fournitures nécessaires à l'activité
- Définir et/ou suivre la stratégie commerciale (positionnement du magasin par rapport à la concurrence, sélection de la gamme de produits à vendre, fixation des prix de vente, politique de fidélisation...)
- Concevoir et/ou réaliser l'agencement intérieur et des vitrines du magasin
- Définir et/ou mettre en œuvre la stratégie de communication, dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD...) : communication digitale, mailings/courriers clients, affichage, création/actualisation du site web de l'entreprise (contenus, photos...)
- Veiller à l'application de la réglementation légale et conventionnelle en vigueur (hygiène, sécurité, droit du travail, droit de la santé...) et des affichages légaux (généraux et spécifiques à l'activité)
- Assurer les activités spécifiques au métier (suivi de la traçabilité, matériovigilance...).

ACTIVITÉS

Animer
une équipe

COMPÉTENCES

- Définir et gérer les plannings de présence de l'équipe notamment en respectant la réglementation spécifique en vigueur
- Participer au recrutement et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
- Veiller à la bonne circulation de l'information au sein de l'équipe
- Accompagner le développement professionnel des salariés (gestion de carrière, évaluation des besoins et des obligations de formation, accompagnement personnalisé...)
- Garantir un environnement de travail serein, propice à la cohésion d'équipe, à la transmission des savoirs et au bien-être des salariés
- Réaliser les entretiens RH (entretiens annuels, professionnels, de recadrage...).

CERTIFICATION



LE **BTS** EST LA SEULE **CERTIFICATION**
PERMETTANT DE DEVENIR **OPTICIEN-LUNETIER**

BTS Opticien-lunetier

Accessible via :

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

Reconversion ou promotion par l'alternance

Compte personnel de formation (CPF)

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Plan de développement des compétences

Voie scolaire

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



L'opticien-lunetier peut développer une expertise supplémentaire en devenant responsable technique sur l'équipement de l'enfant, la basse vision, l'équipement de sport, la contactologie, l'équipement de protection individuelle, la vision au travail...

Il peut également évoluer vers des emplois pouvant aller jusqu'à la direction d'un ou plusieurs magasins.